

ISOLATION DES COMBLES : NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Cahier des Prescriptions Techniques 3560

→ Qu'est-ce qu'un CPT ?

Un Cahier des Prescriptions Techniques est un document publié par le CSTB qui regroupe les règles de mise en œuvre d'une famille de produits.

En l'absence de DTU, le CPT sert de texte de référence pour les contrats publics et privés et les assurances en cas de litige. Il s'applique comme un DTU.

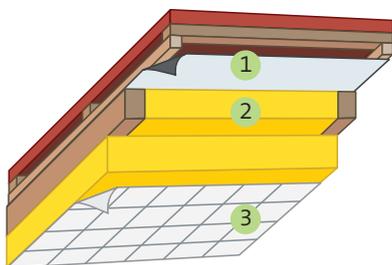
→ A quoi s'applique le CPT 3560 ?

Le CPT 3560 s'applique à toute réalisation d'isolation de combles perdus ou aménagés à base d'isolant en laines minérales des bâtiments neufs ou rénovés.

La première version date de mars 2006 et a été révisée en juin 2009. Cette dernière version met l'accent sur les performances thermiques et l'étanchéité à l'air des bâtiments pour accompagner les exigences du Grenelle de l'Environnement, notamment celles des Bâtiments Basse Consommation (BBC).

Les règles de mise en œuvre des autres isolants sont décrites dans leur Avis Technique ou leur Document Technique d'Application (DTA).

→ Quelles sont les principales nouveautés introduites par la révision du CPT 3560 ?



• Écran de sous-toiture HPV ①

La pose d'un écran de sous-toiture HPV (Hautelement Perméable à la Vapeur d'eau) est obligatoire sur les charpentes neuves ou sur celles faisant l'objet d'une réfection totale de couverture. Il permet de protéger le comble (eau, poussières, ...) et de poser l'isolant directement à son contact. Cet écran est en général posé par le couvreur.

• Laine minérale semi-rigide entre chevrons ②

Dans le cas d'une isolation entre chevrons, l'utilisation d'un isolant semi-rigide dont le lambda est inférieur ou égal à $0,036 \text{ W}/(\text{m}^2 \cdot \text{K})$ et la résistance est supérieure ou égale à $1,65 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ est obligatoire. La seconde couche a une résistance thermique suffisante pour respecter les exigences de la Réglementation Thermique.

• Membrane d'étanchéité à l'air indépendante ③

Pour garantir une isolation performante du bâtiment, il est obligatoire de réaliser l'étanchéité à l'air des parois du comble avec un système de membrane d'étanchéité à l'air indépendante, que l'isolant soit nu ou revêtu d'un surfacage kraft.

Dans les combles perdus, cette membrane est obligatoire pour les planchers qui ne sont pas étanches à l'air. Dans le cas où un plancher bois est rapporté au dessus de l'isolant, la mise en œuvre d'un pare-vapeur sous l'isolant est obligatoire.

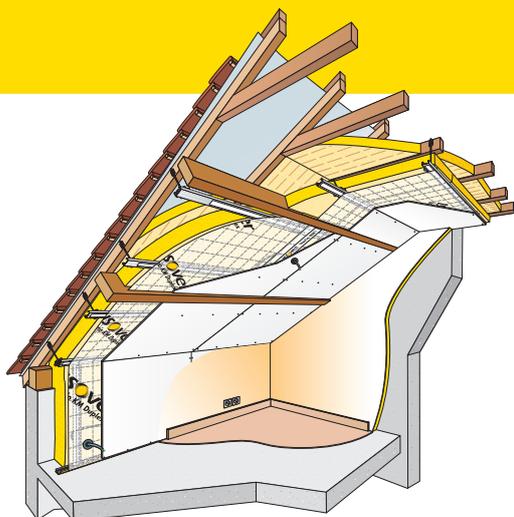


→ Qu'apporte le CPT 3560 ?

Dans un contexte où les exigences de performances d'isolation augmentent et où l'obligation de résultat devient courante, le CPT 3560 définit clairement les règles de mise en œuvre et les obligations de chaque intervenant sur le chantier. Il permet de :

- valoriser la qualité de mise en œuvre et la technicité du lot isolation,
- répondre aux objectifs des toitures BBC par les règles de l'art.

Les solutions recommandées par Isover pour être conforme au CPT 3560



→ Charpente neuve ou réfection complète

Système Intégra Vario

- Ecran de sous-toiture Intégra HPV
- Isoconfort 35 en une ou deux couches

R = 8,50 m².K/W avec Isoconfort 35 (80 mm + 200 mm)

- Système d'étanchéité à l'air (membrane Vario Duplex, adhésifs KB1 et Multitape, mastic DS et Passelec)



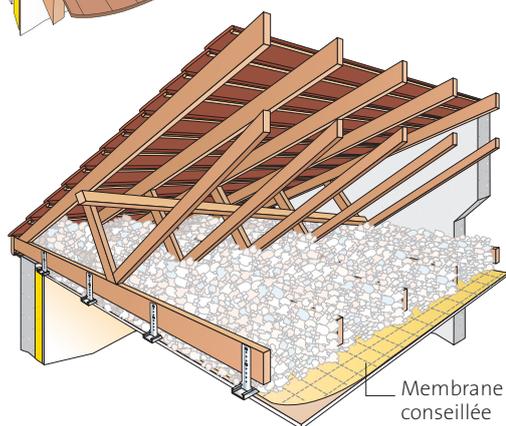
→ Isolation d'une charpente existante

Système Isoconfort + Vario

- Isoconfort 35 en une ou deux couches (attention à la lame d'air ventilée)

R = 7,40 m².K/W avec Isoconfort 35 (60 mm + 200 mm)

- Système d'étanchéité à l'air (membrane Vario Duplex, adhésifs KB1 et Multitape, mastic DS et Passelec)



→ Isolation d'un comble perdu

Comblissimo + Parvap

- Comblissimo (à souffler)

R = 6 m².K/W (ép. 275 mm)

ou IBR + Parvap

- IBR 40 (à dérouler)

R = 6 m².K/W (ép. 240 mm)

- Système d'étanchéité à l'air (membrane Parvap, adhésifs KB1 et Multitape, mastic DS et Passelec)

Point sur les membranes :

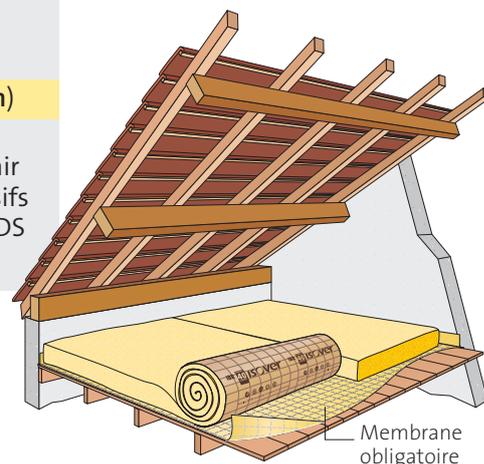
Les membranes sont caractérisées par leur résistance à la diffusion de la vapeur d'eau «Sd».

- **Sd ≥ 18 m : membrane pare-vapeur traditionnelle** visée par les DTU.

La membrane Parvap est le pare-vapeur traditionnel d'Isover.

- **Sd < 18 m : membrane pare-vapeur non traditionnelle relevant de l'Avis Technique** qui définit où cette membrane peut être mise en œuvre. Le terme de frein vapeur n'est pas défini dans les règles de l'art françaises.

La membrane Vario Duplex, **sous Avis Technique**, a un Sd variable qui permet de réguler l'humidité des bois de charpente et de la maintenir à un taux faible.



SAINT-GOBAIN ISOVER

«Les Miroirs»

18, avenue d'Alsace - 92100 Courbevoie - France

Tél. +33 (0)1 40 99 24 00

Fax : +33 (0)1 40 99 25 52

www.isover.fr

www.toutsurlisolation.com